



POELE A GRANULE EN PANNE SOUS GARANTIE DELAI D'INTERVENTION

Par **Laguna66**, le **05/02/2015** à **15:04**

Bonjour,

Je possède depuis le 7 fevrier 2014 un poele a granules NUANCE de chez ATLANTIC.

Ce poele m'a été vendu et installé par une entreprise près de chez moi.

Lorsque mon poele a commencé a avoir des dysfonctionnements, j'ai voulu contacté l'entreprise qui me l'avait installé mais malheureusement cette dernière a fermé ses portes.

J'ai donc été obligée de contacter les services du constructeur (ATLANTIC). Cela dure depuis un mois et depuis le début de semaine, mon poele ne fonctionne plus du tout, je n'ai donc plus de chauffage chez moi. J'ai enfin réussi à obtenir qu'un technicien viennent à mon domicile mais il n'interviendra pas avant le 12 février prochain.

J'ai bien entendu rouspété, mais on m'a fait comprendre que je n'avais pas souscrit de contrat d'entretien (encore fallait il le savoir, l'entrepise qui m'a posé mon poele ne m'a rien proposé et elle devait se charger de l'entretien).

Je me retrouve donc sans chauffage en période hivernale avec des enfants pour un appareil sous garantie de moins d'un an.

J'aimerais donc savoir si il existe un texte ou autre, qui obligerait ATLANTIC a intervenir plus tôt.

A l'avance, je vous remercie.

Cordialement.